

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15 \(26\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Ernest Lesigne, 8 novembre 1886](#)

Jean-Baptiste André Godin à Ernest Lesigne, 8 novembre 1886

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (26)

Collation 2 p. (217r, 218r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Ernest Lesigne, 8 novembre 1886, Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris, FG 15 (26)

Consulté le 01/03/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/52209>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Famillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [8 novembre 1886](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Famillistère

Destinataire [Lesigne, Ernest \(1850-1928\)](#)
Lieu de destination 125, rue Montmartre, Paris
Scripteur / Scribe [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Godin signale à Lesigne qu'il peut voir dans les numéros du journal *Le Devoir* des 17 octobre et 7 novembre 1886 qu'il lit ses articles dans la *République radicale*. Sur l'envoi du *Devoir* à Lesigne. Sur la « législation directe » : Godin renvoie Lesigne à son livre *Le gouvernement*. Sur le suffrage universel avec renouvellement annuel des corps élus. Dans le post-scriptum, il signale à Lesigne qu'il commente son article « Employés non législateurs » dans le prochain numéro du *Devoir*.

Notes Lieu de destination : « à la République radicale 125 rue Montmartre Paris » selon l'index du registre de correspondance.

Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#), [Articles de périodiques](#), [Élections](#), [Réformes](#)

Œuvres citées

- [Godin \(Jean-Baptiste André\), *Le gouvernement : ce qu'il a été, ce qu'il doit être, et le vrai socialisme en action*, Paris, Guillaumin, A. Ghio, 1883.](#)
- [La République radicale : journal quotidien du matin, Paris, 1883-1919.](#)
- *Le Devoir*, t. 10, n° 423, 17 octobre 1886, p. 659-660. [En ligne : <https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.10/662/100/838/0/0>, consulté le 23 novembre 2023]
- *Le Devoir*, t. 10, n° 426, 7 novembre 1886, p. 708-709. [En ligne : <https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.10/711/100/838/0/0>, consulté le 23 novembre 2023]
- *Le Devoir*, t. 10, n° 427, 15 novembre 1886, p. 723-724. [En ligne : <https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.10/726/100/838/0/0>, consulté le 23 novembre 2023]

Notice créée par [Pauline Péliissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Guise Familistère
8 Novembre 1886

Cher Monsieur Lesigne,

Je suis avec attention vos articles dans la "République radicale". Vous pouvez le voir dans les numéros du Devoir des 17 octobre et 7 Novembre.

Le Devoir vous est toujours personnellement adressé, mais au Bureau de la République radicale, parce que je n'ai pas l'adresse de votre domicile. — Je vous fais envoyer à nouveau, par ce courrier, mais à la même adresse que cette lettre, les trois derniers numéros du Devoir.

On vous a dit avec vérité que j'admets, en principe, la législation directe. Si vous aviez lu mon ouvrage : Le Gouvernement, vous auriez trouvé au chapitre VII : les pouvoirs démocratiques et les lois, section II : Législation directe, pages 169 à 180, et vous auriez vu là comment j'ai interprété ce mode de législation.

Quant à présent, il me paraît avant tout indispensable de ne pas compliquer le problème et de présenter à l'Europe monarchique et à notre république le suffrage universel national, avec renouvellement annuel par moitié des corps élus, comme le moyen le plus

sûr de remédier aux défauts du régime parlementaire et d'entrer rapidement dans la voie de toutes les réformes nécessaires. C'est un morceau déjà bien assez gros à faire avaler, sans y ajouter autre chose.

Le renouvellement annuel des corps élus équivaudrait, du reste, à peu près, à la sanction législative du peuple, et si, plus tard, le vote direct des lois était reconnu nécessaire, on l'obtiendrait vite par la pression de l'opinion publique se traduisant, au moyen du suffrage universel,

dans les élections nationales annuelles.

Veuillez agréer, cher Monsieur, l'assurance de tout mon dévouement

Gordon

P.S. Je relève, dans le Serail de dimanche prochain, la partie finale de votre article : Employés non législateurs et j'indique ma pensée sur la question, en promettant de reprendre et examiner vos propositions, quand vous les aurez complètement exposées :